

---

**Présidence : Autriche**

## 271ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 24 février 2000

Ouverture : 10 h 20  
Suspension : 13 h 05  
Reprise : 15 h 10  
Clôture : 17 h 05

2. Présidence : Mme J. Stefan-Bastl  
M. H.-P. Glanzer

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
DU KAZAKHSTAN

Président de la République du Kazakhstan (PC.DEL/90/00), Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/91/00), Turquie, Fédération de Russie, Suisse, Roumanie (PC.DEL/98/00), Etats-Unis d'Amérique, Canada, Azerbaïdjan (également au nom de la Géorgie, de la Moldavie, de l'Ouzbékistan et de l'Ukraine) (PC.DEL/95/00), Tadjikistan, Kirghizistan, Turkménistan, Norvège (PC.DEL/101/00), Arménie, Biélorussie, Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Présentation au Parlement ukrainien du document « Stratégie de développement économique et social pour 2002-2004 »* : Ukraine
- b) *Ratification du Protocole No 6 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort* : Ukraine, Suisse, Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie), Canada, Norvège, Présidence

- c) *Résultats préliminaires du premier tour des élections législatives du 20 février 2000 au Kirghizistan* : Kirghizistan, Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/94/00), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/104/00), Canada
- d) *Situation dans la République tchétchène de la Fédération de Russie* : Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/96/00), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/100/00), Pologne, Estonie, Fédération de Russie, Présidence
- e) *Condamnation de vétérans soviétiques en Lettonie* : Fédération de Russie (SEC.DEL/56/00), Lettonie
- f) *Déclaration de la délégation azerbaïdjanaise concernant la visite de travail de M. Danielian du Haut-Karabakh dans des pays d'Europe occidentale* : Arménie, Azerbaïdjan (SEC.DEL/59/00)
- g) *Déclaration de la présidence de l'Union européenne sur les événements de Mitrovica (Kosovo)* : Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/97/00), Canada, Fédération de Russie, Albanie, Norvège, Présidence
- h) *Amnistie présidentielle accordée à des prisonniers au Turkménistan* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/105/00), Turkménistan
- i) *Faits récemment survenus dans le processus de paix en Irlande du Nord* : Fédération de Russie, Royaume-Uni, Irlande, Biélorussie

Point 3 de l'ordre du jour : PRESENCE DE L'OSCE EN ALBANIE

Chef de la Présence de l'OSCE en Albanie (PC.FR/5/00 Restr.), Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/92/00), Turquie, Suisse, Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/103/00), Albanie

Point 4 de l'ordre du jour : MISSION DE CONTROLE DE L'OSCE A SKOPJE  
CHARGÉE D'ÉVITER LE DÉBORDEMENT DU  
CONFLIT

Chef de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit (PC.FR/6/00 Restr.), Portugal - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de

la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/93/00), Suisse, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/106/00), ex-République yougoslave de Macédoine

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE POUVOIR D'ENGAGEMENT DE DEPENSES POUR LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Présidence

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 342 (PC.DEC/342) sur le pouvoir d'engagement de dépenses pour la Mission de l'OSCE au Kosovo ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : POURSUITE DE L'EXAMEN PAR L'OSCE DE LA QUESTION DE LA YOUGOSLAVIE (SERBIE ET MONTENEGRO)

Traité au titre du point de l'ordre du jour suivant

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE LA PRESIDENCE EN EXERCICE

*Visite de la Présidente en exercice au Kosovo le 22 février 2000* : Présidence (SEC.INF/96/00)

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Aucune déclaration

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

*Conférence internationale sur les relations interethniques et les minorités en Europe du Sud-Est, qui se tiendra à Portorož (Slovénie) les 16 et 17 mars 2000* : Slovénie (PC.DEL/99/00)

4. Prochaine séance :

Jeudi 2 mars 2000 à 10 heures, Neuer Saal